



## FO-Jeunesse et Sports

FNEC FP-FO  
6-8, rue Gaston Lauriau  
93513 Montreuil cedex

E-mail :  
[fo.jeunesse.sports@gmail.com](mailto:fo.jeunesse.sports@gmail.com)



## FO Jeunesse et Sports : Pour la défense des missions éducatives et des statuts des personnels!

FO Jeunesse et Sports s'est réuni dans le cadre du Congrès national du SPASEEN-FO qui s'est tenu les 12 et 13 octobre 2016 à Gravelines (59), dans le cadre du Congrès national de sa Fédération, la FNEC FP-FO qui a réuni près de 1 000 délégués du 10 au 14 octobre 2016.

1 000 délégués pour discuter de la situation générale et particulière pour chaque corps, chaque structure, chaque réforme qui touche aujourd'hui chacun d'entre nous.

Car à FO, la démocratie est importante, essentielle. Elle s'exprime à travers les débats et les échanges. Elle s'est confirmée par l'adoption de résolutions, en particulier celle concernant les personnels du ministère de la Jeunesse et des Sports.

La feuille de route pour les trois prochaines années a ainsi été élaborée collectivement, listant les objectifs et revendications que FO Jeunesse et Sports rappellera et défendra à chaque occasion aussi bien dans les instances et groupes de travail auxquels il sera associé qu'auprès des personnels dont il est avant tout le représentant.

Dans un contexte de fragilisation accrue du ministère et des services, des attaques répétées envers les statuts, des pressions et mises en danger des personnels, il était nécessaire de faire un diagnostic précis de la situation et d'envisager les axes de défense et de revendication prioritaires. C'est ce que reprend la résolution FO Jeunesse et Sports, qui s'inscrit dans les valeurs portées par FO : l'indépendance vis-à-vis de tout pouvoir politique, la solidarité, l'égalité.

Avec l'affirmation de la nécessité d'un ministère chargé de la jeunesse et des sports fort, portant des missions éducatives, et s'appuyant sur les compétences de ses agents.



# FO- Jeunesse et Sports

## Congrès Gravelines 2016

FO Jeunesse et Sports défend les personnels et les missions des Directions Régionales (et Départementales) de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DR(D)JSCS), des Directions Départementales de la Cohésion Sociale (et de la Protection des Populations) (DDCS(PP)), des Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS), de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP), du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), de l'Agence du Service Civique (ASC), de l'école nationale de voile et de sports nautiques (ENVS), de l'école nationale des sports de montagne (ENSM) et du musée national du sport.

FO jeunesse et Sports s'inscrit pleinement dans les orientations définies par les congrès du SPASEEN-FO et de la FNEC-FP-FO.

### **FO Jeunesse et Sports dénonce l'interministérialisation en cours du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports, source de destruction de celui-ci.**

En 2010, la RGPP a créé des OVNI interministériels, comme les DRJSCS (directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), qui ont contribué à l'écrasement des missions Jeunesse et Sports par celles de réparation sociale. Le fait que les mots « jeunesse » et « sports » aient disparu des intitulés des DDCS (directions départementales de la cohésion sociale) / DDCSPP (directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations) est un signe qui ne trompe pas dans la place qui est faite pour ces missions et ces personnels au sein de ces services transfigurés.

L'interministérialisation débutée à ce moment-là a coupé les ponts entre le ministère et les services déconcentrés, désormais sous la coupe des préfets de région ou de département, qui maîtrisent les orientations et missions confiées aux agents.

Les agents d'une même région ne peuvent plus travailler ensemble, puisque les préfets de région et de département n'ont pas nécessairement les mêmes priorités.

Le préfet de région détient désormais tous les pouvoirs en termes d'enveloppe budgétaire et de carte des emplois ; à ce titre, le ministère chargé de la jeunesse et des sports fait les frais d'autres priorités, et les emplois sont prioritairement attribués pour d'autres ministères que celui-ci.

Les chefs de services, issus d'autres ministères que de celui chargé de la jeunesse et des sports, orientent les actions des services vers d'autres priorités et délaissent ce champ d'action ; parfois, des pressions sont exercées sur les agents pour assurer des missions qui ne relèvent pas de leur statut.

Des pressions sont également parfois exercées sur les personnels administratifs issus de l'Education Nationale, rattachés depuis de nombreuses années au ministère chargé de la jeunesse et des sports, pour rejoindre les corps des affaires sociales, vidant ainsi le ministère de ses agents administratifs.

### **FO Jeunesse et Sports dénonce également l'affaiblissement du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports.**

C'est un ministère dont les services déconcentrés ont perdu plus de la moitié des crédits d'intervention en matière de jeunesse.

C'est un ministère qui a également perdu la gestion de ses agents, puisque c'est désormais la DRH des ministères sociaux qui gère les agents Jeunesse et Sports.

C'est un ministère dont la centrale est peu à peu vidée de ses effectifs et dont les directions n'ont désormais que peu de pouvoir, puisque les orientations sont soumises à la discrétion des préfets.

C'est un ministère qui a perdu beaucoup de ses effectifs au niveau national, les départs en retraite n'étant que peu remplacés, plusieurs années ayant passé sans organisation de concours et des choix de privilégier des agents d'autres ministères étant opérés à l'échelon régional.

C'est un ministère qui a enfin perdu en partie ses agents administratifs, qui ne peuvent désormais plus voter au CTM Jeunesse et Sports.

FO dénonce la mainmise du ministère de la fonction publique sur l'organisation des services et la gestion des personnels. Les représentants des ministères se disant eux-mêmes impuissants quant aux décisions relatives à ces sujets, lorsque l'« harmonisation interministérielle » prime sur les choix des ministères.

FO Jeunesse et Sports réclame donc le rétablissement d'un ministère chargé de la jeunesse et des sports de plein droit, avec une DRH propre, ayant la maîtrise de ses budgets et de ses personnels.

FO Jeunesse et Sports revendique la sortie des services déconcentrés interministériels mortifères pour les missions et les agents. Elle revendique le rétablissement de services déconcentrés de plein exercice et le retour des mots « jeunesse » et « sports » dans les intitulés de ces services.

FO Jeunesse et Sports réclame un ministère fort, avec un budget augmenté et des orientations claires et précises en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative et de sports.

FO Jeunesse et Sports réclame le retour des personnels administratifs sous statut Education Nationale comme corps administratif propre à ce champ.



**FO Jeunesse et Sports dénonce la poursuite de destruction du ministère chargé de la jeunesse et des sports opérée par la réforme territoriale.**

En 2015, la réforme territoriale voit fusionner au sein des nouvelles grandes régions les services régionaux des anciennes régions ; les politiques publiques en matière de jeunesse, d'éducation populaire et de sports doivent désormais se faire sur un territoire plus large, au risque d'une maîtrise moindre des problématiques de territoire et d'un contact plus éloigné avec le monde associatif et les usagers.

Cette fusion est l'occasion pour l'administration de fusionner les services et donc de diminuer les effectifs (services ressources humaines, secrétariat général...), ce qui accroît la charge de travail des agents.

Les services informatiques, fondus dans les Services Interministériels Départementaux des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC), s'éloignent d'avantage des besoins des services et des agents.

Les personnels ont vu leur poste changer quasiment du jour au lendemain. FO Jeunesse et Sports dénonce le fait que ces collègues aient dû prendre de nouveaux postes sans préparation et sans formation.

Les sites les plus petits sont menacés de disparition et les agents craignent pour leur avenir.

FO Jeunesse et Sports dénonce également le mensonge opéré dans ce cadre par l'administration, quand elle prétendait que cette réforme allait renforcer les niveaux départementaux. Car le niveau départemental est aussi touché par cette réforme. Les projets d'organisation de l'Etat le montrent clairement : on y parle de services interdépartementaux entre différents départements. Ce qui ne peut signifier qu'une chose à terme : la fusion de deux directions départementales en une, et donc la diminution de l'intervention de l'Etat au plus près des territoires.

La réforme territoriale est une nouvelle diminution du service public d'Etat ; certaines missions portées naguère par l'Etat sont confiées aux régions (comme la formation professionnelle). La loi Notré a donné les établissements publics de Jeunesse et Sports, les CREPS, aux régions. FO Jeunesse et Sports dénonce la manière dont s'est opéré ce transfert, niant la hiérarchie des normes, puisque les conventions de mise à disposition des CREPS et d'une partie de leurs personnels aux régions ont été signées localement avant que le décret ne soit pris au niveau national, et ce sans passer préalablement en CTM. Pire, ces conventions ont été signées par le préfet de région et le président de région, le CREPS ni le ministère n'étant signataires.

FO Jeunesse et Sports dénonce l'éloignement de plus en plus grand des CREPS du ministère et la marchandisation de plus en plus grande des services des CREPS. C'est un pas de plus vers la privatisation.

FO Jeunesse et Sports réclame :

- le retour des CREPS au ministère, seul habilité à donner des orientations à ses établissements publics;
- le retour et / ou le maintien des personnels des CREPS au sein du ministère. Non à la mise à disposition des régions, qui sort les agents de la fonction publique d'Etat;
- le maintien de l'ensemble des CREPS.

FO Jeunesse et Sports réclame le maintien de l'ensemble des services déconcentrés départementaux, régionaux et anciens services régionaux, et le maintien de tous leurs personnels. Elle réclame le maintien de l'ensemble des missions jeunesse et sports sur ces services.



**FO, 1<sup>ère</sup> force syndicale dans la Fonction publique d'Etat.**

**FO un syndicat de revendications.**

**FO un syndicat attaché à la défense de chacun!**

**FO Jeunesse et Sports dénonce des conditions de travail de plus en plus dégradées et des attaques répétées contre les statuts des personnels.**

Suite aux différentes attaques opérées sur le ministère et son organisation territoriale, les agents sont de plus en plus victimes des conséquences de la dégradation de leurs conditions de travail ; FO Jeunesse et Sports dénonce les risques encourus pour les agents par cette destruction de leur ministère, de leurs statuts, de leurs missions.

FO Jeunesse et Sports dénonce une individualisation de plus en plus grande du traitement des agents et de leurs carrières et combat, aux côtés de la FGF, de la FNEC-FP-FO et du SPASEEN-FO la mise en place du RIFSEEP et du PPCR.

FO Jeunesse et Sports réclame le remplacement de l'ensemble des postes de CEPJ, professeurs de sports ou personnel administratif partant à la retraite ou par mutation. Elle réclame le maintien des personnels administratifs sous statut Education Nationale et revendique ainsi la publication des postes vacants au mouvement de l'Education Nationale.

FO Jeunesse et Sports revendique le respect de tous les collègues administratifs AENES affectés dans les services du ministère, notamment leur droit à carrière.

FO Jeunesse et Sports dénonce les attaques successives faites aux statuts des personnels Jeunesse et Sports et s'oppose fermement à la fusion des corps des CEPJ (conseillers d'éducation populaire et de jeunesse) et des professeurs de sports. Elle réclame le respect des statuts dans les missions qui sont confiées aux agents.

FO Jeunesse et Sports dénonce l'inégalité de traitement des agents qui, travaillant dans les mêmes services, ne touchent pas les mêmes indemnités, et réclame l'alignement vers le haut des éléments accessoires de rémunération. Elle réclame le dé plafonnement du montant des indemnités pour les personnels techniques et pédagogiques.



FO Jeunesse et Sports s'oppose au projet de l'administration de s'attaquer aux droits à congés des agents et revendique le maintien de l'ensemble des droits acquis des personnels.

FO Jeunesse et Sports revendique le rétablissement des commissions d'action sociale au sein des services déconcentrés.

**FO Jeunesse et Sports entend se construire pour défendre les personnels, leurs statuts, leurs missions et leur ministère.**

FO Jeunesse et Sports mettra tout en oeuvre pour la défense des revendications décrites ci-dessus, en produisant des documents d'information, en initiant de manière réfléchie et déterminée des actions collectives, en lien avec la FNEC-FP-FO, en s'associant aux actions de la FNEC-FP-FO, de la FGF-FO et de la confédération CGT-FO ou en participant à des actions intersyndicales lorsque les revendications sont claires et communes.

Afin de réunir les conditions propres à mener ces actions, FO-Jeunesse et Sports doit se développer et s'organiser pour devenir représentatif lors des prochaines élections professionnelles de 2018.

Pour ce faire, une aide du SPASEEN-FO et de la FNEC-FP-FO est nécessaire sur certains sites, principalement les CREPS et autres établissements de Jeunesse et Sports, afin de relayer les informations, organiser des heures d'information syndicale et faire remonter les demandes d'aides sur les dossiers individuels.

FO Jeunesse et Sports a également besoin de l'aide des sections départementales SPASEEN et FNEC qui peuvent se servir du travail en commission paritaire pour suivre les collègues sous statut Education Nationale, faire suivre les informations et faire adhérer.

FO Jeunesse et Sports demande que le développement de l'implantation sur les secteurs Jeunesse et Sports soit inscrit à l'ordre du jour des travaux des sections départementales.

**Tout doit être mis en oeuvre pour assurer la représentativité de Force Ouvrière à Jeunesse et Sports, pour la défense des personnels, de leurs statuts et missions, pour porter les revendications de Force Ouvrière en toute indépendance, fidèle à la Charte d'Amiens.**

